GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

à Potelières

Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Potelières s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.
Le territoire communal est exposé aux inondations causées par la Cèze et ses affluents. Il est également soumis aux risques de rupture de barrage.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation règlementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Jean-Claude MANIVET,
Maire de Potelières

Les RISQUES identifiés sur la commune

NATUREL

Le Risque Inondation

Le territoire communal de Potelières est impacté par les crues de la Cèze et par celles de ses affluents.

La Cèze traverse la commune par le nord de Potelières. La surface du bassin versant intercepté au droit de la commune est de l'ordre de 310 km². La Cèze peut s'étendre dans une zone naturelle avec peu d'enjeu (seule la station de pompage peut être affectée par une crue). La crue de référence reste l'évènement de 1958. Concernant la crue de la Cèze de septembre 2002, elle fût d'une intensité exceptionnelle en aval de Potelières, à partir de la confluence avec l'Auzon (au niveau de la commune de Rivières).

Les affluents rive droite de la Cèze peuvent générer des crues avec des débordements possibles lors d'épisodes pluvieux intenses (type orages de septembre 2002). Dans ce cas deux habitations du bourg peuvent être inondées, ainsi que les chemins de Saint-Denis, du Licou et de la Canevière.

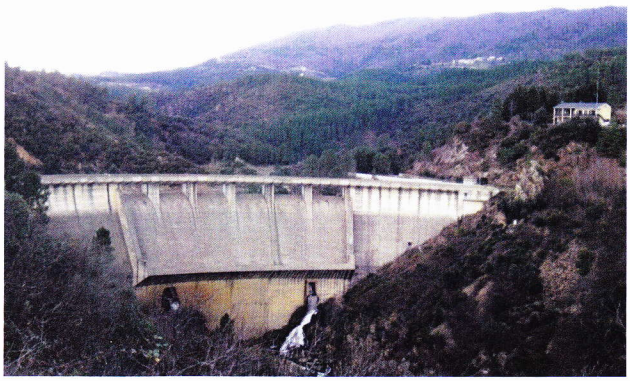
Des ruissellements peuvent se produire sur le territoire communal et pouvant provoquer notamment des coupures ponctuelles du réseau routier.

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Rupture de Barrage

La commune de Potelières peut être touchée par une éventuelle rupture du barrage de Sénéchas sur la Cèze.

L'onde de rupture du barrage toucherait l'amont de la commune de Potelières environ 1 heure après rupture effective totale de l'ouvrage.



Vue du barrage de Sénéchas (source: BRLi)

Le RISQUE INONDATION

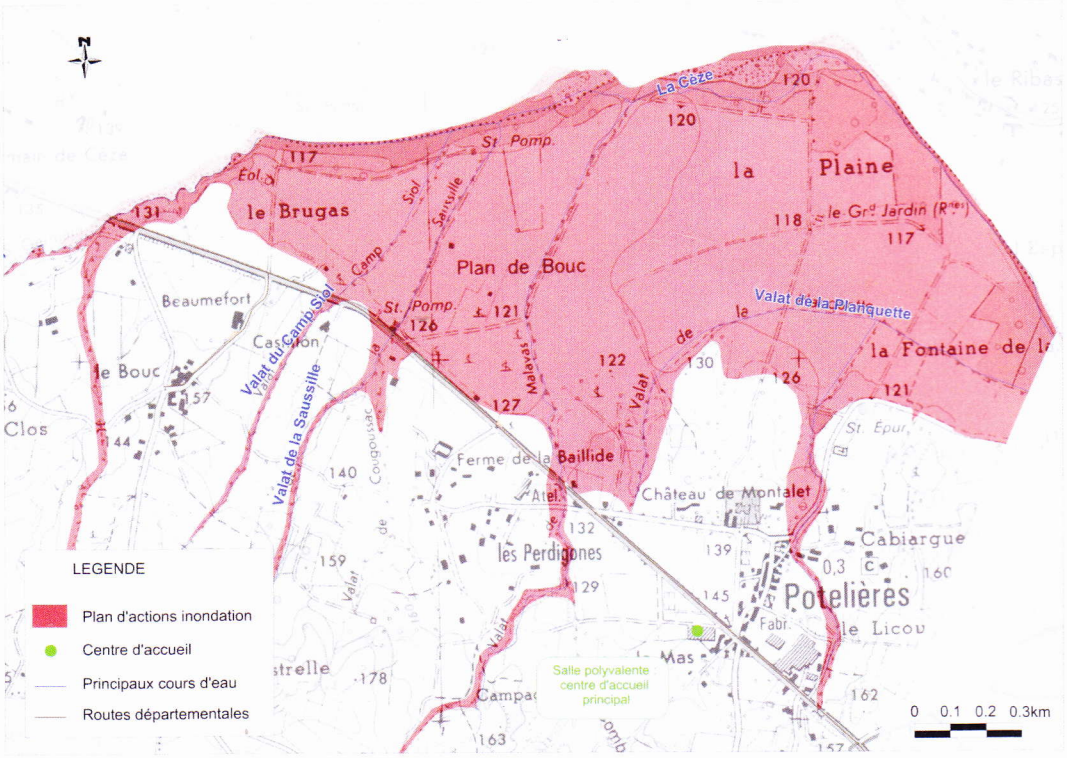
Préalerte :

La préalerte est déclenchée dès que la Cèze atteint 3,9m à la station hydrométrique de Bessèges.

En cas d'évènement concernant des précipitations très intenses touchant la commune (type orage), la phase de préalerte sera également déclenchée afin d'anticiper d'éventuels débordements des affluents de la Cèze et/ou de forts ruissellements.

Déclenchement du plan d'alerte :

Ce plan d'alerte est déclenché lorsque la Cèze atteint 5,0m à la station hydrométrique de Bessèges.



En cas d'évènement concernant des précipitations très intenses touchant la commune (type orage), le plan d'alerte sera déclenché une fois les premiers débordements visualisés le long des affluents de la Cèze et/ou de forts ruissellements avec évènement en cours. Cette phase permet de répondre à un évènement de précipitations exceptionnelles (type septembre 2002) sur la commune

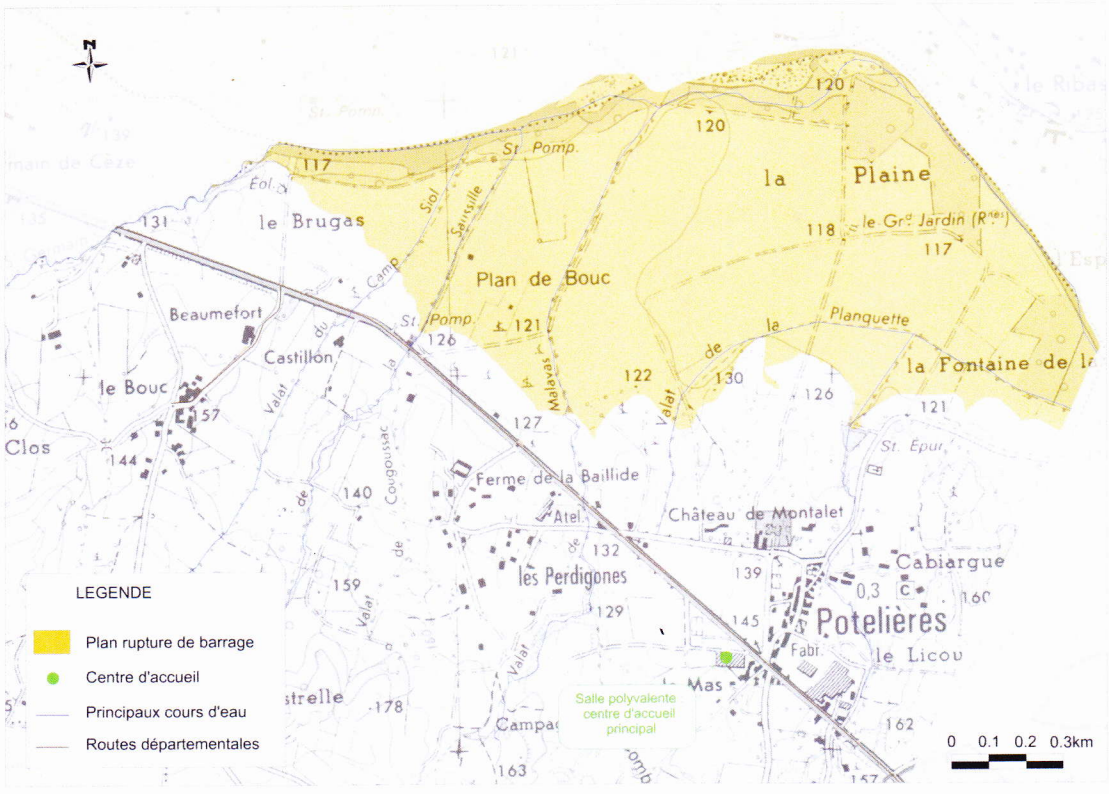
CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la **Salle Polyvalente** qui fera office de centre d'accueil principal.

Le déclenchement du plan d'alerte nécessite la mise en sécurité des personnes exposées et l'ouverture de la salle d'accueil (salle polyvalente). A ce stade l'alerte est généralisée à l'ensemble de la population.

Le RISQUE RUPTURE de BARRAGE

Le plan Rupture du barrage de Sénéchas est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.



En cas de rupture de barrage, le regroupement des personnes s'effectuera prioritairement au niveau de la **Salle Polyvalente** de Potelières.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec :
 Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, la Mairie prend en charge la mise en sécurité des élèves dans le cadre des actions prévues après déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- **Chauffer** les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



- Ecoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

...au risque Inondation



- Eviter d'utiliser votre véhicule



- Fermez les portes fenêtres, soupiraux, aération



- Fermez le gaz et l'électricité



- Montez à pied dans les étages



- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

...au risque Rupture de Barrage



- Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la mairie



- Gagnez le plus rapidement possible un point haut

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception.**
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie de Potelières

Tél. : 04 66.24.84.54.

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)

Autres numéros de secours :

Police/Gendarmerie 17 - SAMU 15

Infographie : BRL 2015

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : **www.meteo.fr**
- Carte de vigilances crues : **www.vigicrues.gouv.fr**
- Site de la Préfecture du Gard : **http://www.gard.gouv.fr/**
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : **www.cdia.fr**

Un document élaboré en avril 2015 avec la collaboration de predict et BRL ingénierie